

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 10 Absents : 6 Pouvoirs : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-33/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 27/06/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET. MM. David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Marie-Antoinette SIMON.</p> <p>Absents excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Céline FILET. MM. Jérémie COURLET, Paul RANNARD.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>

OBJET : CIAS – Modification Conseil d'Administration – Représentant ADMR Ussets et Rhône

Vu le Code de l'action sociale et de la famille qui prévoit que le conseil d'administration du CIAS est composé du Président, qui en assure la présidence, et au nombre égal de membres élus et de membres nommés,
Vu la délibération n°CIAS-35/2020 élisant le vice-Président du CIAS.
Vu la délibération n°CC 132/2020 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs au sein du CIAS à 8 membres,
Vu la délibération n°CC 133/2020 du conseil communautaire 23 juillet 2020 désignant les délégués au CIAS,
Vu l'arrêté n°A2020-28 de M. le Président de la CC Ussets et Rhône du 10 septembre 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CIAS,

Considérant la démission de M. Jean-Pierre LONG, Président de l'ADMR Ussets et Rhône, du Conseil d'Administration du CIAS, il convient d'élire un nouveau membre.
Considérant que Mme Martine FONTE souhaite devenir membre du Conseil d'Administration du CIAS en tant que Représentante de l'ADMR Ussets et Rhône.
Considérant que tous les membres du Conseil d'Administration du CIAS est favorable à cette candidature.

Le Conseil d'Administration, avoir en avoir délibéré :

DECIDE que la nouvelle Représentante de l'ADMR Ussets et Rhône au sein du Conseil d'Administration du CIAS est Mme Martine FONTE.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le Secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation
Le vice-Président,
M. André Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le 
ID : 074-267411106-20240703-CIAS_33_2024-DE